



ÉTATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2019



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 100
112, rue du Sud
Cowansville (Québec) J2K 2X2
T 450 263-2010

Aux membres du Conseil des commissaires de
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs (ci-après « la commission scolaire »), portant la signature électronique 1424257905 et présentés dans le format du rapport financier TRAFICS prescrit par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2019 et l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables et les annexes présentées aux pages 7 à 275 du rapport financier TRAFICS.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la commission scolaire au 30 juin 2019 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la commission scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – informations présentées aux pages 299 à 503

Les informations présentées aux pages 299 à 203 du rapport financier TRAFICS ne sont pas auditées.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la commission scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la commission scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la commission scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la commission scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la commission scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la commission scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Cowansville
Le 15 octobre 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A108684

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

Rapport de la direction

Les états financiers de la Commission scolaire Val-des-Cerfs pour l'exercice clos le 30 juin 2019 portant la signature électronique 1424257905 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers de la Commission scolaire Val-des-Cerfs, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Directeur général



Directrice des ressources financières

Lieu : Granby

Date : 15 octobre 2019

Page auditée

État de la situation financière

au 30 juin 2019

	A	B	C	D	
	2019	2018	Variation \$	Variation %	
ACTIFS FINANCIERS					
01100	Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	391 552,87	29 065,77	362 487,10	1247%
01190	Placements temporaires (page 20)	0,00	0,00	0,00	0%
01200	Subvention de fonctionnement à recevoir (pages 21 et 22)	25 188 056,13	22 530 507,48	2 657 548,65	12%
01400	Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 21)	296 437,77	40 000,00	256 437,77	641%
01480	Subvention à recevoir - Financement (page 22)	26 856 811,42	29 223 810,20	-2 366 998,78	-8%
01300	Taxe scolaire à recevoir	1 545 452,40	1 971 214,64	-425 762,24	-22%
01500	Débiteurs (page 23)	2 108 968,76	2 028 956,11	80 012,65	4%
01600	Stocks destinés à la revente	0,00	0,00	0,00	0%
01700	Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0,00	0,00	0,00	0%
01450	Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0,00	0,00	0,00	0%
01990	Autres actifs (page 26)	305 500,00	0,00	305 500,00	100%
00000	TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	56 692 779,35	55 823 554,20	869 225,15	2%
PASSIFS					
03100	Emprunts temporaires (page 30)	13 590 954,00	5 127 925,60	8 463 028,40	165%
03500	Créditeurs et frais courus à payer (page 31)	24 340 713,62	22 195 986,47	2 144 727,15	10%
03450	Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) (page 32)	0,00	0,00	0,00	0%
03460	Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	2 740 553,90	2 370 623,61	369 930,29	16%
03400	Revenus perçus d'avance (page 33)	563 960,68	1 180 772,92	-616 812,24	-52%
03600	Provision pour avantages sociaux (page 34)	10 181 642,11	9 984 332,41	197 309,70	2%
03700	Dettes à long terme à la charge de la CS (page 35)	0,00	0,00	0,00	0%
03750	Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	140 055 095,60	140 557 763,40	-502 667,80	0%
03250	Passif au titre des sites contaminés (page 36)	2 419 091,00	3 326 714,00	-907 623,00	-27%
03800	Autres passifs (page 36)	2 566 955,07	4 871 878,72	-2 304 923,65	-47%
00010	TOTAL DES PASSIFS	196 458 965,98	189 615 997,13	6 842 968,85	4%
00020	ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-139 766 186,63	-133 792 442,93	-5 973 743,70	4%
ACTIFS NON FINANCIERS					
01800	Immobilisations corporelles (page 40)	135 326 782,17	130 991 143,20	4 335 638,97	3%
01970	Stocks de fournitures	109 657,29	92 929,00	16 728,29	18%
01900	Charges payées d'avance (page 49)	470 276,88	352 770,11	117 506,77	33%
00030	TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	135 906 716,34	131 436 842,31	4 469 874,03	3%
03900	EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	-3 859 470,29	-2 355 600,62	-1 503 869,67	64%

Page auditée

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2019

	A	B	C	D	E	
	Budget 2019	Résultats réels 2019	Résultats réels 2018	Variation \$	Variation %	
REVENUS						
00010	Subvention de fonctionnement du MEES (page 50)	159 246 378	162 068 329,92	139 463 178,55	22 605 151,37	16%
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	1 013 617	925 084,15	866 987,64	58 096,51	7%
00040	Taxe scolaire (page 53)	26 025 267	25 872 054,81	39 733 739,10	-13 861 684,29	-35%
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	396 884	304 806,86	380 998,81	-76 191,95	-20%
980	Ventes de biens et services (page 55)	10 991 329	12 985 068,82	11 826 982,08	1 158 086,74	10%
00060	Revenus divers (page 56)	1 581 306	994 910,34	2 708 409,17	-1 713 498,83	-63%
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	162 000	174 662,33	164 084,64	10 577,69	6%
00000	Total des revenus	199 416 781	203 324 917,23	195 144 379,99	8 180 537,24	4%
CHARGES						
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	98 562 169	103 033 020,56	98 313 744,25	4 719 276,31	5%
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	47 576 701	48 144 660,39	45 091 600,78	3 053 059,61	7%
30000	Services d'appoint (page 83)	19 921 011	20 536 288,41	19 612 178,46	924 109,95	5%
50000	Activités administratives (page 84)	9 223 846	8 605 274,48	7 988 866,53	616 407,95	8%
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	19 289 564	20 004 392,59	19 110 673,94	893 718,65	5%
70000	Activités connexes (page 86)	4 743 490	4 307 840,77	7 482 090,95	-3 174 250,18	-42%
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	100 000	197 309,70	158 897,58	38 412,12	24%
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	0	0,00	37 423,14	-37 423,14	-100%
00100	Total des charges	199 416 781	204 828 786,90	197 795 475,63	7 033 311,27	4%
00200	EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	0	-1 503 869,67	-2 651 095,64	1 147 225,97	-43%

Page auditée

État de l'excédent (déficit) accumulé

Exercice clos le 30 juin 2019

	A	B
	2019	2018
00010 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	-2 355 600,62	295 495,02
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0,00	0,00
00030 Solde redressé	-2 355 600,62	295 495,02
00040 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-1 503 869,67	-2 651 095,64
90000 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	-3 859 470,29	-2 355 600,62

Page auditée

État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice clos le 30 juin 2019

	A Budget 2019	B Résultats réels 2019	C Résultats réels 2018
00010 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-128 500 000	-133 792 442,93	-129 670 369,57
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0	0,00	0,00
00000 SOLDE REDRESSÉ	-128 500 000	-133 792 442,93	-129 670 369,57
00030 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	0	-1 503 869,67	-2 651 095,64
Variation due aux immobilisations corporelles			
00110 Acquisitions d'immobilisations corporelles (pages 41 et 42)	-13 218 950	-12 908 499,87	-9 415 466,54
00115 Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable (pages 41, 42 et 43)	0	0,00	0,00
00120 Amortissement des immobilisations corporelles (page 43)	8 043 457	8 153 276,98	7 812 171,95
00130 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	0,00	37 423,14
00140 Produits de disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	0,00	13 310,00
00150 Réductions de valeur d'immobilisations corporelles (page 85)	0	114 083,92	0,00
00160 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (page 101)	0	305 500,00	0,00
00100 Total de la variation due aux immobilisations corporelles	-5 175 493	-4 335 638,97	-1 552 561,45
00200 Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	0	-134 235,06	81 583,73
00300 AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-5 175 493	-5 973 743,70	-4 122 073,36
90000 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	-133 675 493	-139 766 186,63	-133 792 442,93

Page auditée

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2019

	A 2019	B 2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
00010 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-1 503 869,67	-2 651 095,64
Éléments sans effet sur la trésorerie		
00020 Créances douteuses	113 908,27	121 479,69
00030 Provisions liées aux placements de portefeuille et prêts	0,00	0,00
00040 Provision pour avantages sociaux futurs	197 309,70	158 897,58
00050 Stocks et charges payées d'avance	-134 235,06	81 583,73
00060 Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-174 662,33	-164 084,64
00070 Amortissement des frais reportés liés aux dettes	114 066,90	117 070,80
00080 Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	8 267 360,90	7 812 171,95
00090 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 3)	0,00	37 423,14
00100 Perte (gain) sur disposition de placements (page 56)	0,00	0,00
00110 Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	-2 410 086,22	1 890 203,05
00120 Autres éléments hors trésorerie	0,00	0,00
00121 Terrains reçus à titre gratuit	0,00	0,00
00122 Réserve au Ministère	0,00	0,00
00000 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	4 469 792,49	7 403 649,66
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
00210 Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-12 259 099,09	-9 551 198,75
00220 Produits de disposition d'immobilisations corporelles	0,00	13 310,00
00250 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (sauf celles transférées à une entité du périmètre comptable)	305 500,00	0,00
00200 FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	-11 953 599,09	-9 537 888,75
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS		
00230 Sorties de fonds pour l'acquisition de placements de portefeuille	0,00	0,00
00235 Sorties de fonds pour l'acquisition de prêts	0,00	0,00
00240 Produits de disposition de placements de portefeuille	0,00	0,00
00245 Produits de disposition de prêts	0,00	0,00
00249 FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS	0,00	0,00
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
00310 Utilisation du fonds d'amortissement afférent aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	0,00	0,00
00320 Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	24 068 265,30	14 738 572,50
00330 Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	-24 685 000,00	-10 719 000,00
00340 Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de la CS	0,00	0,00
00350 Remboursement de dettes à la charge de la CS	0,00	0,00
00360 Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	8 463 028,40	-2 272 074,40
00370 Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0,00	0,00
00380 Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0,00	0,00
00300 FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉ POUR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	7 846 293,70	1 747 498,10
00400 AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS TEMPORAIRES	362 487,10	-386 740,99
00510 Encaisse et placements temporaires au début de l'exercice	29 065,77	415 806,76
90000 ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES À LA FIN DE L'EXERCICE	391 552,87	29 065,77

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

1 - STATUTS

La commission scolaire est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3).

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable et base de présentation

Les états financiers de la commission scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et hypothèses qui ont des incidences sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour créances douteuses, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Actifs financiers

Débiteurs

Les débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est imputée aux charges.

Passifs

Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs (suite)

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance au passif de l'état de la situation financière.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus perçus d'avance s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à la commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à la commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'exercice ou aux exercices au cours desquels les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite des enseignants ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est imputée aux charges.

Dettes à long terme

Les frais d'émission liés aux dettes à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs (suite)

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont remplis :

- La contamination dépasse la norme environnementale;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2019. La commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la commission scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice, et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé lié à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations, et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice où les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation doit être réduit pour refléter la baisse de valeur.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs non financiers (suite)

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours du ou des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces charges payées d'avance seront imputées aux charges de l'exercice au moment où la commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du MEES et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel les transferts ont été autorisés et si la commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. La direction est d'avis que l'autorisation de payer fait partie intégrante du processus d'autorisation des paiements de transfert, de sorte que ceux-ci ne sont comptabilisés que lorsque le cédant dispose de crédits budgétaires suffisants votés par l'Assemblée nationale. La constatation d'un revenu de subvention peut être reportée à un exercice subséquent lorsque la commission scolaire remplit certaines conditions, lesquelles sont décrites dans la méthode comptable Passifs – Revenus perçus d'avance.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur, à la condition que la commission scolaire s'attende à les percevoir. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Les principales sources de revenus de la commission scolaire, autres que les subventions et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et frais de scolarisation, Ventes de biens et services et Revenus divers. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus perçus d'avance représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3 - FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	3 563 115	3 364 572
Intérêts reçus au cours de l'exercice	333 137	377 126

4 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire, les acceptations bancaires et les billets sont autorisés mensuellement par le MEES. L'ouverture de crédit autorisée est de 69 595 159 \$. L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel (3,95 %; 3,45 % au 30 juin 2018) et est garanti par le MEES. L'acceptation bancaire, échéant le 3 juillet 2019, porte intérêt au taux de 2,26 % (1,81 % au 30 juin 2018) et est garantie par le MEES. Le billet – règlement de l'action collective sur les frais exigés des parents, porte intérêt au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,05 % (2,01 %) et est garanti par le MEES.

5 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

6 - PASSIF AU TITRES DES SITES CONTAMINÉS

Les contaminants ayant entraîné la constatation d'un passif au titre des sites contaminés sont des hydrocarbures pétroliers et autres provenant d'un réservoir d'huile à chauffage, d'un garage de mécanique automobile, de la contamination de terrains adjacents et de la contamination de l'eau souterraine d'une municipalité.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

7 - DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention sont garanties par le MEES et sont constituées de billets Financement Québec et Fonds de financement remboursables par versements annuels plus les intérêts à des taux variant entre 1,131 % et 3,1368 % (entre 1,042 % et 3,1368 % au 30 juin 2019) et échéant entre décembre 2019 et février 2044. Le solde des dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2019 est de 140 658 000 \$ moins les frais reportés liés à ces dettes de 602 904 \$ pour un montant net de 140 055 096 \$ (141 145 000 \$ moins les frais reportés liés à ces dettes de 587 237 \$ pour un montant net de 140 557 763 \$ au 30 juin 2018).

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2020	29 184 000
2021	8 187 000
2022	8 187 000
2023	7 685 000
2024	18 636 000

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles est présenté à la page 40 du rapport financier.

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur d'un montant de 2 475 411 \$ (2 266 221 \$ au 30 juin 2018), soit 307 996 \$ pour des bâtiments (294 461 \$ au 30 juin 2018), 576 869 \$ pour des aménagements (133 \$ au 30 juin 2018) et 1 590 546 \$ pour des améliorations et transformations majeures (1 971 627 \$ au 30 juin 2018). Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

9 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La commission scolaire est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2019.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la commission scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation. Afin de réduire son risque de crédit, la commission scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la commission scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la commission scolaire au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont l'acceptation bancaire et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variable sont l'emprunt bancaire et le billet.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la commission scolaire est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

La commission scolaire est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la commission scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. La commission scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

10 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la commission scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

Obligations contractuelles

- La commission scolaire est liée par des contrats de transport scolaire échéant en 2022, représentant des engagements de 32 834 759 \$. Les versements pour les prochains exercices seront de 10 728 911 \$ en 2020, 10 943 489 \$ en 2021 et de 11 162 359 \$ en 2022.
- La commission scolaire est liée par des contrats d'entretien ménager, déneigement, ordures, coupe de gazon, etc. échéant à différentes dates jusqu'en 2024, représentant des engagements de 2 943 348 \$. Les versements pour les prochains exercices seront de 1 834 444 \$ en 2020, 844 316 \$ en 2021, 177 344 \$ en 2022, 43 622 \$ en 2023 et de 43 622 \$ en 2024.
- La commission scolaire a signé des contrats de construction, de rénovation d'écoles et d'aménagements de terrain représentant des engagements de 6 716 095 \$ pour l'exercice 2020 qui seront financés par le MEES et par des contributions de tiers.
- La commission scolaire s'est engagée à verser un montant de 1 038 523 \$ pour des ajustements au transport scolaire liés à l'environnement échéant à différentes dates jusqu'en 2030. Les versements pour les cinq prochains exercices seront de 191 193 \$ en 2020, 176 014 \$ en 2021, 148 950 \$ en 2022, 108 977 \$ en 2023 et de 102 251 \$ en 2024.
- Conformément aux différentes conventions collectives, la commission scolaire s'est engagée à fournir des activités de perfectionnement ainsi que des services découlant de certaines mesures des règles budgétaires 2018-2019 représentant un montant de 390 645 \$. Aucune provision n'a été inscrite au passif.
- La commission scolaire s'est engagée à contribuer pour un montant de 251 004 \$ pour la réalisation d'un projet de construction et l'utilisation d'un terrain synthétique de soccer avec la Ville de Bromont et le Club de Soccer Bromont Inc. Les versements pour les trois prochains exercices seront de 83 668 \$ par année.

Droits contractuels

La commission scolaire reçoit annuellement du MEES des subventions pour le remboursement du capital et des intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention. Les subventions pour le remboursement des intérêts totalisent 18 744 500 \$ sur une période de 25 ans. L'échéancier de ces subventions est de 3 143 767 \$ en 2020, 2 817 321 \$ en 2021, 2 613 318 \$ en 2022, 2 409 316 \$ en 2023 et 2 030 483 \$ en 2024.

Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Notes complémentaires

au 30 juin 2019

11 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la commission scolaire est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la commission scolaire. La commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.